



Rédacteurs : VIVEA Délégation Ouest - Région Bretagne

Destinataires : prestataires de formation

Date de création : 10/2022

Date de révision : 10/2023

Titre de l'AOS	Saisir l'opportunité du marché carbone pour son entreprise
Validité de l'AOS	<p>Date de début : 01/02/2022 Date de fin : 31/01/2025</p> <p>L'appel d'offres spécifique est conclu sur une durée de 3 années et peut faire l'objet d'une révision annuelle.</p>
Cadre général	
Contexte	<p>VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 504 000 contributeurs en 2022. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur www.vivea.fr).</p> <p>L'origine de l'appel d'offre</p> <p>Le secteur agricole représente près de 20% des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le territoire français. La contribution du secteur agricole dans la lutte contre le changement climatique est essentielle, par la réduction de ses émissions directes, par la préservation voire l'augmentation du stockage de carbone dans les sols et la biomasse, et par la production de produits biosourcés et des énergies renouvelables.</p> <p>En Bretagne, région d'élevage, des leviers sont possibles. En effet, si l'élevage est le principal pourvoyeur des GES, il est aussi un des seuls secteurs d'activité à pouvoir stocker du carbone. En Bretagne, l'agriculture est responsable de 46% des GES. Mais le stockage de carbone compense de 5 à 40% des émissions de GES en système laitier. De plus, les pratiques agricoles permettent déjà de capter du carbone sans que cela soit mesuré, reconnu et valorisé.</p> <p>La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. En ce qui concerne spécifiquement l'agriculture, la SNBC vise une réduction de 18% des émissions du secteur en 2030 par rapport à 2015 et de 46% à l'horizon 2050.</p> <p>Lancé officiellement en avril 2019, le Label bas-carbone (LBC) créé par le ministère de la Transition écologique et solidaire est une démarche pionnière en Europe. Il a pour objectif de contribuer à l'atteinte des objectifs climatiques de la France et propose un cadre innovant et transparent offrant des perspectives de financement à des projets locaux de réduction des émissions</p>



	<p>de gaz à effet de serre et de captation du carbone. Pour le secteur agricole, 6 méthodes sont actuellement disponibles : élevage bovin et grandes cultures (Carbon Agri), haies, arboriculture et plantation de vergers, gestion des intrants, éco méthane, grandes cultures. D'autres méthodes sont en cours d'évaluation, couvrant la plupart des productions existantes en France et en Bretagne : Légumineuses, Méthanisation, Carbon Agri V2 intégrant les troupeaux ovins et caprins, Viticulture, Porcs, Plantes à parfum, Micro-méthanisation.</p> <p>Ces méthodes permettront aux agriculteurs de saisir l'opportunité du marché carbone. Celui-ci est en pleine construction et en essor mais son fonctionnement, ses méthodes, ses acteurs, ses mandataires sont mal connus des agriculteurs.</p> <p>Le comité régional Bretagne, commanditaire de ce projet, a donc décidé de lancer un Appel d'Offre Spécifique afin d'apporter les connaissances et compétences aux agricultrices et agriculteurs bretons sur le marché carbone et ainsi de pouvoir valoriser des pratiques agricoles concourant à la lutte contre les effets du changement climatique.</p>
<p>Public éligible à VIVEA</p>	<p>Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA à jour de leur contribution. Ce sont les actifs non-salariés qui relèvent du régime agricole : chefs d'entreprise (y compris cotisants de solidarité de moins de 62 ans), conjoints collaborateurs et aides familiaux.</p> <p>Les secteurs concernés sont : les exploitations et entreprises agricoles, les entreprises de travaux forestiers et de travaux agricoles, les entreprises du paysage et du secteur du cheval (sauf celles du spectacle et les loueurs d'équidés).</p> <p>Sont par ailleurs ayants droit, les personnes engagées dans une démarche d'installation ou de création d'exploitation agricole dans le cadre d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) sous réserve de fournir les documents d'éligibilité adéquats.</p> <p>Concernant le recrutement du public, les modalités de mobilisation et de partenariat proposées pourront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>public visé et zone géographique</i> ».</p> <p>Le périmètre géographique Bretagne</p>
<p>Objectifs généraux de l'appel d'offre</p>	<p>Cet appel d'offre, lancé pour une durée de 3 ans, vise 2 objectifs généraux :</p> <p>1er objectif : Apporter les connaissances indispensables pour comprendre le marché carbone, ses objectifs, ses acteurs, les méthodes associées aux techniques de production afin d'être capable de décider s'il est opportun de s'y engager.</p> <p>2ème objectif : Accompagner les agricultrices et les agriculteurs dans la reconnaissance et l'amélioration de leurs techniques de production pour réduire les gaz à effets</p>



	<p>de serre et capter du carbone en valorisant économiquement ces pratiques grâce au marché carbone mais aussi par une amélioration des coûts de production.</p> <p>Ces 2 objectifs s'inscrivent dans une logique de parcours avec un volet A pour le 1er objectif et un volet B pour le 2ème objectif.</p>
Actions attendues	
Objectifs de formation	<p>Les réponses à cet Appel d'Offre Spécifique concernent 2 volets. Il n'est pas obligatoire d'avoir suivi une formation du volet A pour suivre une formation du volet B mais les stagiaires du volet B devront avoir une connaissance suffisante du marché carbone, pré-requis vérifié par l'organisme de formation en amont, pour suivre une formation du volet B.</p> <p><u>Volet A :</u> La formation doit permettre aux participants d'acquérir des compétences sur les points suivants pour être capables de prendre une décision sur l'opportunité de se lancer dans le marché carbone :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Comprendre les enjeux de l'adaptation au changement climatique ▶ Appréhender le contexte réglementaire de réduction des émissions de GES en agriculture (SNBC) ▶ Connaître le fonctionnement du LBC et de la démarche de certification : cadre règlementaire, crédits carbone, compensation volontaire ▶ Comprendre le rôle des différents mandataires pour vendre ses crédits carbone, ▶ Identifier les complémentarités avec les autres dispositifs (Agri Bas Carbone, PSE, PAC, Label haie, etc.) ▶ Identifier l'ensemble des méthodes LBC agricoles existantes (complémentarités possibles, illustration de rémunérations possibles), ▶ Savoir utiliser un outil d'aide à la décision sur l'opportunité de se lancer sur le marché carbone <p>L'ensemble des points doivent être abordés dans la formation.</p> <p><u>Volet B :</u> La formation à caractère technique doit permettre aux participants de maîtriser une méthode LBC en lien avec une de leurs productions et d'aboutir à un plan d'action carbone sur sa ferme.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Identifier les enjeux de la réduction de l'empreinte carbone et les liens avec ses pratiques agricoles, identifier les co-bénéfices ▶ Connaître une méthode LBC en lien avec une de ses productions : références et calculs, modalités de mise en œuvre, mandataires et appels à projets. Il ne sera pas possible de traiter 2 méthodes LBC dans la même formation



	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Maîtriser pour sa ferme les pratiques techniques visant à réduire les GES et à augmenter la captation du carbone. Exemple de pratiques : gestion du troupeau (renouvellement, nombre de génisses et âge au 1er vêlage), optimisation de la fertilisation, meilleure valorisation des effluents d'élevage, optimisation des concentrés, implantation de légumineuses, introduction et gestion des prairies temporaires, gestion des haies, modulation d'apport d'azote intra parcellaire, réduction de carburant, éco conduite, cultures intermédiaires, enfouissement de résidus cultures, etc, ... ▶ Réaliser une analyse économique avec le calcul des marges brutes, complétée par une démarche de rémunération du carbone tenant compte des nouvelles pratiques mais aussi de pratiques déjà mises en œuvre. ▶ Etablir un plan d'actions spécifique à chaque ferme intégrant une vision globale du système d'exploitation : stockage carbone et réduction empreinte GES <p>L'ensemble des points doivent être abordés dans la formation.</p> <p>La priorité concernée est la P3 « Préserver l'environnement, le climat et le bien-être animal », domaine de compétences « Environnement ».</p>
<p>La durée de la formation</p>	<p>Volet A : durée minimum de 7 heures Volet B : durée minimum de 14 heures</p>
<p>Période de réalisation des actions</p>	<p>Au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2024 Date début 1^{er} janvier 2024 et fin des formations 31 mars 2025</p>
<p>Modalités de formation</p>	<p>Les modalités pédagogiques Alternance de temps collectifs et individuels Outils d'aide à la décision pour aboutir à des prises de décisions spécifiques à chaque ferme.</p> <p>Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « <i>méthodes pédagogiques et moyens matériels</i> ».</p> <p><u>Moyens d'encadrement :</u> Les formateurs doivent être experts du domaine : connaissance du marché carbone et spécialistes des méthodes et des techniques de production qui y sont associées. Ils doivent aussi capables de faire fructifier les expériences des participants en faisant émerger les décisions/solutions propres à chacun et en apportant les connaissances plus théoriques au moment opportun.</p>
<p>Autres critères</p>	<p><u>Prérequis des stagiaires :</u> Pour le volet B, les participants devront avoir une bonne connaissance du marché carbone. La réalisation d'un bilan carbone est recommandée.</p>



	<p><u>Modalités d'évaluation</u> :</p> <p>Il est demandé de mettre en œuvre systématiquement un recueil des appréciations des stagiaires.</p> <p>Pour les actions de 35 heures et plus, il est impératif de réaliser une évaluation des acquis au regard des objectifs de la formation.</p> <p>Par ailleurs, il est préconisé de développer l'évaluation de chaque dispositif de formation pour mesurer l'efficacité et l'impact de la formation sur les pratiques des bénéficiaires.</p> <p>Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « <i>critères et modalités d'évaluation des résultats</i> ».</p>
<h3>Modalités de prise en charge</h3>	
<p>Engagement de l'organisme</p>	<p>En répondant à cet appel d'offre, l'organisme de formation s'engage à respecter les critères qui y sont définis :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs des actions ; ▶ L'adéquation aux modalités de formation requises ▶ Le cas échéant, les caractéristiques du public, les autres critères et le titre de l'action. <p>VIVEA pourra contrôler si l'organisme respecte les critères fixés par le présent appel d'offres. L'organisme s'engage à fournir, à la demande de VIVEA, les justificatifs montrant le respect de ces engagements.</p> <p>Les organismes de formation, en répondant à l'appel d'offre, s'engagent également à participer à toutes les réunions organisées par VIVEA sur l'AOS et à fournir les informations et données demandées par VIVEA en lien avec les formations organisées dans le cadre de l'AOS. <u>Cette implication doit être indiquée dans l'exposé des motifs de la formation.</u></p> <p>L'appui de la conseillère est possible pour l'élaboration des demandes de financement.</p>
<p>Critères de sélection</p>	<p>Les critères sur lesquels seront sélectionnées les DF en lien avec les propositions attendues sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ L'adéquation aux objectifs de formation ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire) ▶ Les modalités pédagogiques proposées ▶ L'adéquation au public visé. ▶ Les compétences des formateurs
<h3>Conditions de prise en charge par VIVEA</h3>	
<p>Prix d'achat</p>	<p>Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le</p>



	<p>comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.</p> <p>Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 50 TTC par heure/stagiaire.</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.</p> <p>VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat.</p>
Prise en charge	<p>La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 45 € TTC par heure/stagiaire. Contribution stagiaire obligatoire de 5 €.</p> <p>La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.</p> <p>VIVEA se réserve la possibilité de négocier la prise en charge.</p> <p>Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels Co-financeurs (en fonction des territoires).</p>
Les critères qualitatifs de l'action	
Nombre de participants minimum par action	2
Nombre de participants maximum par action	15
Accompagnement individualisé	
Accompagnement individualisé autorisé	► Oui
Formation Mixte Digitale	
Formation Mixte Digitale autorisée	► Oui
Formation Ouverte à distance	
Formation Ouverte à distance autorisée	► Non
Modalités de dépôt de la demande de financement	
	<p>La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA sur une session d'instruction de l'appel d'offre permanent du comité régional du lieu de réalisation de la formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la priorité 3 « PRESERVER L'ENVIRONNEMENT, LE CLIMAT ET LE BIEN ETRE ANIMAL » • Dans le domaine de compétence « Environnement »



	<ul style="list-style-type: none">• En cochant le projet : « Marché carbone » et avec le titre : « AOS marché carbone »
Champ d'application	
	Cet appel d'offres spécifiques concerne : BRETAGNE

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

Cécile DELIN
Conseillère VIVEA
Délégation Ouest
Tél. : 06 77 80 31 38
Courriel : c.delin@vivea.fr